

Règlement de l'Ultra des Coursières

et des Coursières des Hauts du Lyonnais 2012

ART.1 - L'Ultra des Coursières et les Coursières des Hauts du Lyonnais sont des épreuves de type trail assimilables aux épreuves de courses en montagne organisées par ATOS (Association Trail Organisation Solidarité) avec l'accord de la commission des courses hors stade du Comité d'Athlétisme du Rhône.

ART.2 - DISTANCES

102 km, 4025 m D+/D- et 47 km, 1950 m D+/D- .

ART.3 – Ces épreuves sont ouvertes à tout coureur licencié F.F.A. ou non, âgé de 18 ans et +. L'inscription ne sera validée par l'organisateur que sur présentation d'une licence F.F.A. ou de toute autre licence d'une fédération accréditée ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an le jour de la course.

ART.4 - DÉPART ET ARRIVÉE

Pour l'Ultra (102 km) : de la salle des sports de St- Martin-en-Haut. Pour les Coursières (47 km) : départ du stade des Pinasses à St-Symphorien-sur-Coise et arrivée à la salle des sports de St- Martin-en-Haut. Les coureurs de l'Ultra (102 km) auront la possibilité de confier des sacs à l'organisation le 12 mai à partir de 4h30. Ces sacs seront transportés à St-Symphorien-sur-Coise (km 54). Possibilité de douche.

ART.5 – TRANSPORT EN BUS

Pour les coureurs des Coursières (47 km) : le départ ayant lieu du stade des Pinasses à St-Symphorien-sur-Coise, un transport en bus (gratuit) est mis en place par l'organisateur. Départ des bus à 10h et 10h15 de la salle des sports de St- Martin-en-Haut.

ART.6 - DATE ET HORAIRES DE DÉPART

Pour l'Ultra : samedi 12 mai à 6h00, salle des sports de St- Martin-en-Haut. Pour les Coursières : samedi 12 mai à 11h30 du stade des Pinasses à St-Symphorien-sur-Coise.

ART.7 - BARRIÈRES HORAIRES

Pas de barrière horaire pour les Coursières (47 km).

Pour l'Ultra : délai 18h soit 5,7 km/h de moyenne (classement clos à 0h00).

Barrières intermédiaires :

Duerne	(km 37) : 5h45 de course soit 6,4 km/h
St-Symphorien sur Coise	(km 55) : 8h15 de course soit 6,7 km/h
Le Grand-Mazel	(km 80) : 13h30 de course soit 5,9 km/h

Les coureurs arrivant au-delà des temps impartis seront arrêtés et reconduits à l'arrivée.

ART.8 - RAVITAILLEMENTS

Pour l'Ultra : 6 ravitos complets (solide et liquide).

Pour les Coursières : 3 ravitos complets (solide et liquide).

Attention : afin de respecter l'esprit trail, les ravitaillements personnels effectués par des tierces personnes ne seront autorisés qu'aux points de ravitaillements officiels. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification immédiate du coureur.

ART.9 - ÉQUIPEMENT

Pour les Coursières (47 km) : matériel obligatoire (vérifié au départ + 2^{ème} contrôle en course) : couverture de survie, sifflet, bande de contention, barres énergétiques, réserve d'eau, coupe-vent (matériel et vêtement adaptés à la taille du coureur / taille enfant s'abstenir). Pour l'Ultra, en plus : lampe frontale + piles de rechange ou 2^{ème} lampe. Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification immédiate du coureur.

ART.10 - ASSISTANCE

Elle est assurée par des médecins et des secouristes. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant à l'Ultra des Coursières se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité ; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin ; les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop).

.../...

ART.11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs à chaque point d'eau et ravitaillement. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ART.12 - CATÉGORIES D'ÂGE

Se référer aux catégories d'âge de la FFA.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Juniors H et F	JU	1993 et 1994
Espoirs H et F	ES	1990 à 1992
Seniors H et F	SE	1973 à 1989
Vétérans H et F	V1	1963 à 1972
	V2	1953 à 1962
	V3	1943 à 1952
	V4	1942 et avant

Source : FFA <http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

ART.13 - RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour tous les participants. Repas d'après-course pour tous. Récompenses en produits locaux. Pour l'Ultra : 5 premiers H et 5 premières F au scratch, pour les Coursières : 3 premiers H et 3 premières F au scratch. Pour l'Ultra et les Coursières : premier de chaque catégorie H et F : S, V1, V2, V3 et V4.

ART.14 - SIGNALISATION ET CONTRÔLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalise) et horizontale (flèches). Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points tenus secrets. Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.15 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.16 - INSCRIPTIONS

Pour l'Ultra (102 km) : 40€ avant le 31 décembre 2011 ; 50€ du 1^{er} janvier au 10 mai 2012 ; 60€ la veille de la course et sur place.

Pour les Coursières (47 km) : 25€ avant le 31 décembre 2011 ; 30€ du 1^{er} janvier au 10 mai 2012 ; 35€ la veille de la course et sur place.

ART.17 - RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE

Pour l'Ultra (102 km) et pour les Coursières (47 km) : le vendredi 11 mai à la salle des sports de St-Martin-en-Haut de 15h à 18h. Le samedi 12 mai de 4h30 à 5h45 pour l'Ultra et de 9h à 10h pour les Coursières à la salle des sports de St-Martin-en-Haut. Aucune inscription ni retrait de dossard ne se feront à St-Symphorien-sur-Coise pour les Coursières.

ART.18 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Pour les deux épreuves : le dimanche 13 mai à 11h à l'occasion d'un apéritif auquel tous les coureurs sont conviés (du 1^{er} au dernier arrivant), salle des Sports de St-Martin-en-Haut.

ART.19 - HÉBERGEMENT

Contactez l'Office du Tourisme / Maison de Pays de St-Martin-en-Haut au 04 78 48 64 32 ou consultez le site <http://www.othl.mairies69.net/>

ART.20 - RESTAURATION

Petit déjeuner offert à partir de 4h30. Repas servis à partir de 16h et jusqu'au dernier arrivant.

ART.21 - DROIT À L'IMAGE

Les coureurs en s'inscrivant à l'Ultra des Coursières des Hauts du Lyonnais abandonnent leurs droits à l'image. Ils autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course et déclinent toutes responsabilités au cas où l'image serait piratée par quiconque.